

LES NOUVEAUX OUTILS DE L'UNIVERS RH

Communiquez-nous vos adresses mail en moins de 5 minutes !

A compter d'avril 2025, et du fait du changement de notre logiciel de paie, vous pourrez bénéficier d'un ensemble de nouveaux outils RH, pour transmettre de façon sécurisée votre nouveau RIB, faire une demande d'acomptes, ou nous informer d'un changement d'adresse, par ex.

Cela permettra également d'activer votre nouveau coffre fort numérique, dans lequel seront déposés vos bulletins de paie à compter d'avril 2025, et de vous inclure dans nos communications internes. Pour profiter de ces outils, nous devons disposer de votre adresse email personnelle.

Votre adresse e-mail sera traitée en toute confidentialité et ne sera utilisée que dans le cadre professionnel.

Comment nous transmettre votre adresse mail personnelle ?

Il existe plusieurs moyens de nous partager votre mail personnel simplement

Option 1

Transmettre son adresse mail personnelle à votre manager.
Le manager intégrera cette donnée dans l'outil actuel Pléiades.

Option 2

Envoyer directement un mail à l'adresse mail suivante :
support.rh@eliorgroup.com
en précisant votre nom, prénom et si possible matricule.

Option 3



Remplir le questionnaire en scannant le QR-Code.

Vos données seront automatiquement transmises aux équipes RH.

Votre email personnel est collecté par les équipes RH ou votre manager, pour la société du Groupe Elior qui vous emploie (responsable de traitement) pour l'exécution de votre contrat de travail (article 6.1. b) du RGPD). Cet email personnel sera le cas échéant transféré à SOPRA - éditeur du logiciel de gestion de paie. Il ne sera pas transféré hors de l'EEE et sera conservé pendant la durée du contrat de travail et, éventuellement, pour les besoins de ses suites. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement de données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, vous pouvez contacter : gdpr-contact@eliorgroup.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

